

Billets d'Afrique... ...et d'ailleurs



Informations et avis de recherche sur les avatars des relations franco-africaines

Dans ce numéro

La Françafrique sécurise ses positions

François Hollande aura donc, comme ses prédécesseurs, son sommet France-Afrique, annoncé à Paris à la fin de l'année 2013. Le thème retenu est « *la sécurité* », avec en toile de fond la lutte contre le terrorisme, alibi commode pour relégitimer durablement la présence militaire en Afrique.

Lire page 5



Hollande est entré par la fenêtre à Addis Abeba pour assister au cinquantenaire de l'Union africaine. Alors qu'il n'était pas convié, il s'est fait finalement inviter par l'hôte du sommet, le Premier ministre éthiopien Hailemariam Desalegn. Comme avant la Brésilienne Dilma Rousseff ou José Manuel Barroso, le chef de l'Etat français a prononcé son discours dans un Millénium Hall déserté.

L'arroseur arrosé

Dans les pays développés, l'opinion publique commence à s'émouvoir de ce que, au moment où la charge fiscale pèse de plus en plus lourdement sur les épaules des contribuables, les plus grosses fortunes et surtout les grandes firmes multinationales y échappent presque totalement.

Suite page 3

Sommaire

→ P. 2 LES BRÈVES DE LA FRANÇAÏRIQUE

→ P. 3 EDITO L'arroseur arrosé

→ P.4 FRANCE L'île Maurice, angle mort de la « liste Canfin » sur les paradis fiscaux
Le ministre délégué au Développement, a publié une liste de 17 paradis fiscaux par lesquels l'Agence française de développement ne passera plus. Une avancée qui « oublie » l'île Maurice.

→ P.5 FRANCE Hollande convoque l'Afrique à Paris

→ P.6 FRANCE Les services de renseignement toujours hors de contrôle
Où comment le contrôleur n'a pas vocation à contrôler

→ P.7 Un Livre blanc pour la Défense ou pour l'attaque
- Les multiples casquettes de Claude Guéant

→ P.8 TÉMOIGNAGE Makaila Nguebla : « Je suis indigné par le soutien de la France à Déby »
Blogueur tchadien connu pour sa lutte contre la corruption et la répression au Tchad, Makaila vient d'être expulsé du Sénégal vers la Guinée Conakry sous la pression du Tchad.

→ P.9 FRANCE Les amis de Thomas Fabius
En acquérant à Paris un appartement de sept millions d'euros, Thomas Fabius, non imposable, a attiré sur lui une attention finalement assez fugace.

→ P.10 BORDEAUX Bonnes nouvelles d'Afrique
C'est l'intitulé du colloque organisé par la mairie de Bordeaux et la fondation Prospective et innovation. Au programme, un catalogue de clichés.

→ P.11 HISTOIRE Trois jours de trop à Bisesero
Le 27 juin 1994, à l'ouest du Rwanda, une patrouille française découvre une centaine de survivants tutsi pourchassés par les génocidaires. Ils disent être deux mille. Laissés sans secours durant trois jours, plus d'un millier d'entre eux ont été massacrés.

→ P. 12 LIRE La France en guerre au Mali

Bolloré chasse en meute

Délicieux morceau d'interview de Dominique Lafont, président de la filiale africaine de Bolloré, dans *Jeune Afrique* (12 mai) au sujet de l'attribution, dans d'étranges conditions, du deuxième terminal à conteneur d'Abidjan au groupe Bolloré. « *Jeune Afrique* : Rien, dans le projet, ne justifiait la présence de Bouygues dans votre groupement...

D. Lafont : Comme le recommandent le Medef et les autorités françaises, les Français doivent davantage chasser en meute. Pour nous, qui travaillons régulièrement en Afrique et ailleurs, ce n'était pas incohérent de nous associer à un constructeur français.

JA : Martin Bouygues a également de bonnes relations avec la présidence ivoirienne...

D.L. : Cela ne nous a même pas effleurés. »

Où comment reconnaître dans le même mouvement que son groupe a un comportement de prédateur mais une cécité étonnante...

Montebourg, VRP pour Bolloré

On se souvient que fin 2008, Sarkozy avait profité du sommet officiel de Lisbonne pour glisser au dictateur togolais un mot de soutien pour son ami Bolloré, alors en lice pour la gestion du port de Lomé, en lui expliquant que « *Quand on est ami de la France, il faut penser aux entreprises françaises* ». Cette fois, c'est Arnaud Montebourg qui joue les VRP pour Bolloré au Niger, comme l'a révélé *L'Express* (22 mai). Par une lettre adressée le 26 mars au président nigérien à propos de l'extension jusqu'au Niger de la voie ferrée Abidjan-Kaya (Burkina Faso) et de la création d'une ligne de chemin de fer Niamey-Cotonou, le ministre français appuie le candidat français, en le présentant comme « *crédible et expérimenté* » et disposant surtout du précieux « *soutien de la France* ». Interrogé par *L'Express*, Montebourg s'est justifié en expliquant que cela faisait suite à une sollicitation du président nigérien qui s'étonnait de n'avoir reçu aucune candidature française : le flamboyant VRP du *made in France* aurait alors pensé au groupe Bolloré du fait de ses activités portuaires en Côte d'Ivoire. Le ministre voudrait nous faire croire qu'il n'a pensé qu'au port d'Abidjan et que c'est grâce à son coup de fil au groupe Bolloré que celui-ci serait entré dans la compétition ?

Une explication peu convaincante, quand parallèlement le groupe Bolloré se vante sur son site internet d'être déjà concessionnaire jusqu'en 2030 de la ligne existante entre Abidjan et le Burkina Faso, en tant qu'actionnaire principal de la Sitarail depuis sa privatisation fin 1993, et de la voie ferrée camerounaise jusqu'en 2034. Il était de fait déjà largement pressenti comme le favori de ces nouveaux marchés, mais un coup de pouce gouvernemental ne fait jamais de mal...

Louis Michel, the right man at the right place

Billets d'Afrique est déjà en mesure d'annoncer, en dépit de toutes les difficultés signalées par les oiseaux de mauvais augure, que les élections présidentielles franco-maliennes prévues pour fin juillet se dérouleront de manière « *crédible* » selon l'adjectif convenu. C'est en effet l'ex-commissaire européen au Développement et ancien ministre belge des Affaires étrangères, Louis Michel, qui a été désigné chef de la Mission européenne d'observation électorale au Mali. Nos lecteurs le connaissent bien pour son appui régulier à la politique africaine de la France et sa complaisance pour quelques dictateurs français. Il avait notamment contribué à faire accepter la fraude électorale de Faure Gnassingbe au Togo en 2010, et avait estimé l'année suivante, lorsqu'il avait été nommé – avec l'appui de Paris – chef de la mission d'observation électorale de l'UA avant les élections législatives au Tchad, qu'Idriss Déby était prêt « *à s'inscrire dans une logique totalement démocratique* ».

Première victoire sur le front du palmier à huile

Au Cameroun, les mobilisations de la société civile contre la firme américaine Herakles Farms, concessionnaire de 73 000 hectares pour y développer des palmeraies, ont permis d'arracher le gel du projet. Le gouvernement camerounais a en effet dû reconnaître de graves irrégularités dans le dossier administratif d'autorisation, et enjoindre à la société de cesser ses activités de préparation des terres... provisoirement. L'enjeu est désormais d'empêcher une prétendue « *régularisation* » du dossier qui relancerait les activités, mais aussi d'éviter que ce projet soit le palmier qui

cache les autres plantations : en laissant les mobilisations et critiques se focaliser sur ce projet, le gouvernement camerounais peut espérer détourner les regards des autres plantations prévues ou en cours de réalisation, et où nombre de piliers du régime ont des intérêts directs...

Somalie : un cimetière à ciel ouvert

La nouvelle n'a pas fait grand bruit, discrètement relayée par un court article sur *lemonde.fr* (2 mai). Et pourtant elle est dramatique : « *environ 258 000 Somaliens sont morts de faim entre octobre 2010 et avril 2012* ».

133 000 enfants de moins de cinq ans sont morts du fait de la famine. Une



hécatoombe. Et l'article de préciser, citant le rapport de la FAO servant de source, que cela représente « *4,6 % de la population totale et 10 % des enfants de moins de cinq ans vivants dans le sud et le centre de la Somalie* » (principalement les régions du Bas-Shabelle, de Mogadiscio et de Bay). Le chiffre est effrayant, effarant. D'autant plus qu'il faut, pour avoir une vision globale du désastre à l'œuvre, ajouter à ces morts de faim les victimes de la guerre contre les shebabs. Ainsi, comme le rapporte le site spécialisé « *Lignes de défense* », les soldats de l'Amisom, la force de l'Union Africaine devant rétablir un État de droit en Somalie, ont perdu pas moins de 3 000 hommes (principalement des ougandais et des burundais) depuis le début de leur intervention en 2007. Un lourd tribut, qui laisse imaginer la violence des combats. Les auteurs du rapport de la FAO ont donc estimé une « *mortalité de référence* », qui comprend

les victimes de la guerre, en plus des décès dus à la famine. Le bilan s'élèverait à 290 000 décès présumés. Un taux qui est deux fois supérieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne. Un cimetière à ciel ouvert...

Le point commun entre Anne Hidalgo et Obiang Nguema? Leur avocat !

Tout justiciable a droit à être défendu par des avocats. Ceux-ci défendent un jour la cause inverse à celle défendue la veille, c'est la loi du genre et on ne peut associer un avocat aux méfaits de son client. Prenons maintenant un avocat pénaliste qui est aussi élu d'un grand parti politique gouvernemental. Rien d'illégal encore à exercer les deux activités en parallèle. Mais les choses se corsent politiquement et moralement lorsque l'avocat Patrick Klugman, adoubé par Bertrand Delanoé en 2008 pour siéger au Conseil de Paris, défend les intérêts du président kleptocrate équato-guinéen Obiang Nguema dans l'affaire des Biens Mal Acquis (BMA). Il est aussi l'avocat d'Anne Hidalgo dans le cadre de sa plainte en diffamation contre sa future adversaire Nathalie Kosciusko-Morizet. Que cherche un élu socialiste en défendant un chef d'Etat sulfureux ? A prendre la relève d'avocats célèbres, et plutôt de droite, qui défendaient les dictateurs africains, comme M^e Szpiner ou M^e Guéant, dont les liens avec Obiang ont encore récemment été mis en lumière ? Que penser de cette position schizophrénique du PS avec d'un côté, un président socialiste qui prône la restitution des BMA à Kinshasa et de l'autre un de ses élus, membre de la commission Droits de l'homme et des libertés publiques (mais qui a aussi fait des propositions pour la lutte contre la corruption) dans l'équipe de campagne de Hollande, qui défend un des pires potentat africain ? Ou alors Obiang et ses communicants, ont justement choisi M^e Patrick Klugman parce qu'il est aussi Klugman Patrick, élu socialiste soi-disant engagé contre la corruption, afin de tenter de pousser l'exécutif français à influencer la procédure judiciaire ?

Est-on donc revenu aux plus belles heures du mitterrandisme quand des responsables socialistes faisaient des beaux discours moralisateurs avant d'aller s'acoquiner avec les dictateurs les plus en vue du continent africain ?

L'arroseur arrosé

Suite de la page une

Sous la pression, les dirigeants européens et américains font mine de découvrir le phénomène ; tel Hollande énonçant une de ces fortes lapalissades dont il a le secret au sommet européen du 22 mai : « *Plutôt que d'augmenter les taxes, les taux, les impôts, les prélèvements, mieux vaut aller chercher la matière imposable où elle se cache* ».

Les multinationales ne font pourtant que retourner contre les populations des pays riches les armes fiscales que les États des pays développés leur ont fournies depuis les années cinquante pour piller en toute légalité les ressources des pays pauvres, tout particulièrement d'Afrique¹. Ce sont en effet les États des pays les plus riches qui, à travers notamment l'OCDE, club des pays industrialisés, ont créé les normes fiscales internationales. Ils ont, via un réseau de conventions fiscales, imposé au monde une fiscalité spécifique des entreprises internationales, et toléré, voire encouragé l'existence de ces véritables « trous noirs » de la fiscalité que sont les paradis fiscaux. Ce sont ces mécanismes qui permettent aujourd'hui à des sociétés telles que Google, Apple ou Amazon de ne pratiquement pas payer d'impôts dans les pays où ils réalisent leurs bénéfices.

Mais ces instruments ont pour fonction première de permettre aux firmes multinationales d'exploiter les ressources des pays en développement, notamment les ressources extractives, sans que jamais celles-ci puissent financer le développement de ces pays. Le prix fort a été payé surtout par les pays africains, très vulnérables parce que, dépourvus d'une économie nationale du fait de la colonisation, ils dépendaient entièrement des capitaux étrangers. Forum Syd a calculé que les quinze pays où les sorties illicites de capitaux sont les plus élevées sont en Afrique. Ce sont l'Angola, l'Afrique du Sud, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, le Gabon, le Ghana, Madagascar, le Mozambique, le Nigéria, la République du Congo, le Soudan, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe. Le Franc CFA a été et demeure, dans les pays francophones, le canal idéal de cette fuite. Ces flux illicites ne sont, suivant le spécialiste de ces flux Raymond Baker, attribuables à la corruption qu'à hauteur de 3 % ; 30 à 35 % sont dus aux activités criminelles, mais les deux tiers de ces flux sont issus des stratégies d'optimisation fiscale des multinationales.

Selon Africa Europe Faith and Justice network, « *de 1 260 à 1 440 milliards de dollars US disparaissent chaque année des pays en développement sans laisser de traces, pour aboutir dans des paradis fiscaux ou des pays riches. La majeure partie de cette somme est expédiée par des sociétés multinationales qui cherchent à éviter les taxes là où elles fonctionnent. [...] Des estimations de la fuite illicite de capitaux à partir de l'Afrique sur une période de trente-neuf ans montrent qu'elle augmente en moyenne d'environ 12% par an.* »²

Au moment où les décolonisations semblaient les priver des conquêtes qui fondaient leur puissance, les soi-disant démocraties avancées ont su imposer au monde un véritable droit au pillage au bénéfice des firmes multinationales. Aujourd'hui, le nationalisme républicain bruyamment affiché par la classe dirigeante peine à dissimuler aux opinions publiques des pays riches qu'une nouvelle féodalité se met en place, où les charges publiques ne pèsent que sur le peuple et sont de plus en plus consacrées à financer des matériels militaires et des opérations guerrières au bénéfice des multinationales.

Odile Tobner

1 Cf, l'étude magistrale d'Antonio Gambini pour le CNCD-11-11-11 : Les Mécanismes de l'injustice fiscale mondiale

2 - <http://www.aefjn.org/index.php/materiel-410/articles/la-fuite-des-capitaux-et-son-impact-sur-lafrique.html>

Ecrire à
Billets d'Afrique et d'ailleurs
bda@survie.org

FRANCE

L'île Maurice, angle mort de la « liste Canfin » des paradis fiscaux

A l'heure où le gouvernement affiche sa volonté de combattre l'évasion fiscale, le ministre délégué au Développement, Pascal Canfin, a publié fin mai une liste de 17 paradis fiscaux par lesquels l'Agence française de développement ne passera plus. Une avancée, certes, mais qui « oublie » l'île Maurice, pourtant utilisée par l'AFD dans plusieurs projets africains. Plus généralement, la portée de ce type de liste de paradis fiscaux est limitée par définition.

Présenté dès son entrée au gouvernement comme un spécialiste du sujet, Pascal Canfin se devait de faire un geste politique sur les paradis fiscaux. Ainsi, en publiant une liste de 17 pays via lesquels l'aide publique au développement française ne devrait plus pouvoir transiter, le ministre va plus loin que la ridicule liste officielle française des « États et territoires non coopératifs », qui ne comporte que huit noms dont aucun ne peut être considéré comme un poids lourd du genre¹. Comme le relève *L'Expansion* le 28 mai, les paradis fiscaux et judiciaires s'illustrent par « leur manque de coopération lors d'enquêtes sur le détournement [de l'aide au développement] ». Cette annonce, qui doit encore être suivie de faits, est donc une avancée vers une aide publique au développement « épurée ».

L'absence remarquable de l'île Maurice

En janvier 2013, *Billets d'Afrique* mettait en lumière l'African Agriculture Fund (AAF), lancé notamment par l'AFD, un fonds d'investissement « pour l'agriculture en Afrique », qui fait miroiter à ses partenaires privés de beaux profits en misant sur l'accapement de

terres. La gestion de l'AAF a été confiée à un gestionnaire de fonds enregistré à Maurice, et le premier investissement de ce fonds était une participation dans Goldtree, accapareur de terre également basé à l'île Maurice.

Malheureusement la liste présentée par Pascal Canfin n'inclut pas ce paradis fiscal si pratique, y compris pour l'argent sale. Ainsi, en 2009, le magistrat anti-corruption Renaud Van Ruymbeke ironisait : « Deux exemples parfaits, et je les conseille d'ailleurs à ceux qui ont de l'argent sale à placer, c'est l'île Maurice et Singapour. Quand un juge fait une demande à l'île Maurice dans une enquête, il n'y a pas de réponse »². En 2010, les plateformes d'ONG Counter Balance et Eurodad pointaient l'usage trop régulier de l'île Maurice par la Banque européenne d'investissement (BEI) pour le financement de projets en Afrique. D'après leurs travaux, 60% des fonds d'investissement de la BEI pour l'Afrique s'y trouvaient. Jean Merckaert, spécialiste des paradis fiscaux relevait alors : « L'Agence française de développement (AFD) n'est pas en reste. Elle a octroyé au gouvernement mauricien 72 millions d'euros depuis 2006 en appui au « programme de transition économique ». Celui-ci vise notamment à « renforcer les services financiers », peut-on lire sur le site de l'AFD ». Si cette mention ne figure plus aujourd'hui sur le site de l'AFD, ce paradis fiscal semble malheureusement toujours être utilisé.

Sur le cas précis de l'île Maurice, la volonté politique semble pourtant exister ailleurs. Ainsi, l'homologue belge de M. Canfin, le ministre de la Coopération au développement, Jean-Pascal Labille a annoncé devant son parlement que la société belge d'investissement pour les pays en développement (BIO) se dégagerait « le plus rapidement possible » de ses fonds d'investissement dans les grands centres offshore : 6 aux îles Caïman, 7 à l'île Maurice et 5 au Luxembourg³.

Des limites des listes de paradis fiscaux et judiciaires

Si le geste du ministre français est un acquis à prendre, l'outil choisi porte, par sa définition, des limites. Il

s'attaque ainsi à la Suisse, place forte de l'évasion fiscale et de l'opacité ciblée par de très nombreuses autres initiatives ces derniers temps, mais oublie donc Maurice, ainsi que l'ensemble des territoires européens, dont le Luxembourg en particulier. D'une manière générale, cette liste de 17 territoires est à comparer au classement suivant l'Indice d'opacité financière établi pas le Tax Justice Network qui examine 73 juridictions dont les pratiques et la législation posent problème. Une liste restreinte implique donc, soit le choix de critères à la définition délicate, soit, plus probablement, le ménagement de certains territoires pour des raisons politiques. Par ailleurs, un tel outil crée, en creux, un vernis acceptable pour les juridictions qui n'y figurent pas.

Le bémol de Fabius

Cette liste doit donc être prise comme une avancée à la fois pour une aide publique au développement plus saine et la lutte générale contre l'utilisation des paradis fiscaux et judiciaires.

Certains nommés ont même fait preuve d'une certaine inquiétude. Ainsi, Laurent Fabius s'est senti obligé de bien préciser à l'agence de presse hispanophone EFE le caractère purement technique de cette liste, le Panamá et le Costa Rica y figurant. Cette nouvelle liste permet d'ailleurs de remettre en lumière l'inutilité totale de la liste noire française officielle.

Mais d'une part, on aimerait bien connaître les activités exactes de l'AFD auxquelles elle imposera de mettre fin. D'autre part, surtout, elle est encore insuffisante, tant dans le nombre des juridictions pointées que dans son champ d'application, et les enjeux appellent des mesures à l'ampleur bien plus étendue.

Mathieu Lopes

1 - Pour rappel, cette liste comporte le Botswana, Montserrat, Brunei, Nauru, le Guatemala, Niue, les îles Marshall et les Philippines. Elle est donc totalement inutile.

2 - Cité par Jean Merckaert, *Île Maurice, l'autre paradis*, *Faim Développement Magazine* n°245, janvier-février 2010

Note 3 - Un député d'opposition relève, avec raison, que les investissements à Guernesey et aux Bermudes ont été oubliés par son ministre. Il

HOLLANDE CONVOQUE L'AFRIQUE À PARIS

la Françafrique sécurise ses positions

C'est décidé, François Hollande aura, comme ses prédécesseurs, «son» sommet France-Afrique, annoncé à Paris à la fin de l'année 2013. Le thème retenu est « la sécurité », avec en toile de fond la lutte contre le terrorisme, alibi commode pour relégitimer durablement la présence militaire en Afrique.

L'annonce a été faite par François Hollande lui-même lors de son intervention au sommet du Cinquantenaire de l'Union africaine (UA) à Addis Abeba le 25 mai, où il a convié les pays africains à un Sommet sur la paix et la sécurité sur le continent qui sera organisé à Paris en décembre. Convoqué serait le terme le plus approprié tant le projet proposé par le président français paraît avoir émergé sans concertation avec ses pairs, mis devant le fait accompli. Le relent colonial de cette annonce, au cœur d'une cérémonie supposée consacrée à la maturité et l'indépendance de l'Union Africaine, a été relevé par plusieurs médias, notamment africains, RFI évoquant dans un article du 27 mai une initiative « *diversement accueillie* », parlant d'une « *maladresse* » et d'un « *couac de communication* ». François Hollande était du reste le seul chef d'État européen à prendre la parole à ce sommet. Une curiosité dans le programme qui n'a pas alerté grand monde tant on est désormais habitué à voir Hollande parader au milieu de chefs d'État africains et prendre la main sur des dossiers les concernant, à l'Élysée bien sûr, où les dictateurs ont pris leurs aises, au sommet de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) à Kinshasa en octobre, à la tribune de l'ONU à New York, en septembre, à la Conférence des donateurs pour le Mali, à Bruxelles, le 15 mai. Un brin grandiloquent, Hollande a défendu sa présence à la tribune de l'UA, destinée selon lui à « *évoquer l'avenir, l'avenir de l'Afrique, l'avenir de la relation entre la France, l'Europe et l'Afrique, et donc l'avenir du monde* ».

Hollande, dans la continuité

L'intitulé thématique de ce qui est pour l'instant présenté comme une « Conférence » ne trompe personne, c'est bien l'organisation d'un véritable sommet Afrique-France qui se prépare. Sans doute stimulé par la « concurrence » (5 sommets Chine-Afrique organisés depuis 2006, 4^e sommet Europe Afrique annoncé à Bruxelles en 2014), Hollande n'a visiblement pas souhaité rompre avec la tradition des « *expositions coloniales* » de ses prédécesseurs, pourtant fort décriées.

C'est même une nouvelle fois en France, pour la troisième fois consécutive (Cannes en 2007, Nice en 2010), et non en Afrique que ce XXVI^e sommet se tiendra, en contradiction avec la règle d'alternance instituée. Des mésententes sur les relations avec le Soudan de Bechir, avaient empêché la tenue du sommet au Caire en 2010, rencontre déplacée sur la Côte d'Azur. Présentée par Nicolas Sarkozy en 2010 comme le pays hôte du futur sommet, l'Égypte a ensuite, on le sait, connu une révolution ayant mis fin au pouvoir de Hosni Mubarak. Si l'on en croit certaines informations (*Jeune Afrique* du 10 mai), le président égyptien Mohamed Morsi pourrait toutefois se voir confier la co-présidence du sommet de décembre. Ironie de l'histoire, le dernier sommet France Afrique organisé en Afrique dans un pays « stable » s'était tenu au Mali, en 2005.

Une insécurité entretenue

Peu explicite à la tribune de l'UA sur les objectifs précis du futur sommet, Hollande en avait dit un peu plus aux journalistes quelques minutes plus tôt, évoquant « *l'idée que nous pourrions, avec les Européens former, entraîner, équiper, appuyer les armées africaines [...] c'est une coopération sur l'ensemble du continent qu'il convient d'engager pour permettre aux Africains d'être maîtres des décisions qui les concernent, notamment en matière de sécurité.* »

Nous voilà donc renvoyés quinze ans en arrière, quand Jacques Chirac avait fait de la sécurité le thème central du sommet France-Afrique du Louvre, sur fond de guerres dans les deux Congo, en 1998, chargeant le général togolais Eyadema de présider les travaux. Un nouveau concept de coopération militaire, le programme Recamp (Renforcement des capacités de maintien de la paix) avait alors

été officiellement lancé, avec pour ambition d'aider les États africains à mettre en place des organisations régionales et sous-régionales de sécurité et de maintien de la paix, avec l'appui de la France. Survie et Agir Ici avaient alors organisé un contre sommet intitulé « *Sécurité au Sommet, insécurité à la base* » dont les actes, publiés dans la collection des Dossiers Noirs (Éditions l'Harmattan), mériteraient d'être relus pour prendre la mesure de la continuité à l'œuvre en matière d'interventions militaires françaises en Afrique.

La France incontournable

Nul besoin à ce stade d'épiloguer sur le bilan de Recamp et des multiples programmes de formation et de coopération militaire menés, depuis, par la France sur le continent. L'intervention au Mali a rappelé qu'ils n'ont jamais eu pour véritable objet de limiter l'influence militaire française sur le continent mais bien de la renforcer, en augmentant la capacité de mobilisation de forces supplétives africaines. Mais cette omniprésence française n'est pas sans faire grincer quelques dents. « *Il est vraiment dommage que cinquante ans après notre indépendance, notre sécurité dépende à ce point d'un partenaire étranger* », déclarait le 27 mai le commissaire à la paix et à la sécurité de l'UA, Ramtane Lamamra, cité par l'AFP. La mise en place d'une capacité africaine de réaction immédiate aux crises a été annoncée, à Addis Abeba, alors que la création d'une Force africaine en attente, annoncée depuis des décennies n'est toujours pas en vue. Face aux échecs des organisations africaines à s'organiser militairement, la France parvient sans peine à garder la main et donner le tempo.

La veille de son discours à Addis Abeba, Hollande rappelait à l'Institut des hautes études de défense nationale sa fierté de voir les troupes françaises sollicitées pour intervenir sur divers conflits dans le monde entier. Évoquant sa stratégie pour le Sahel il annonçait « *nous resterons au Mali et autour du Mali. Parce que nous n'en avons pas terminé avec le terrorisme.* ». La lutte contre le terrorisme est on le sait le nouvel argument pour justifier la présence militaire française en Afrique. Sans surprise, ce thème est annoncé comme un sujet central du futur sommet de Paris.

Fabrice Tarrit

FRANCE

Les services de renseignement toujours hors contrôle

« [...] lors du conseil des ministres du 28 décembre 1945 au cours duquel fut soumis un projet de décret instituant le Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (SDECE) [devenu depuis la DGSE] [...], le général de Gaulle précisa qu'il fallait éviter, entre autres « écueils », qu'un « contrôle soit établi sur ces services ».

Une tradition bien française vient d'être rappelée au public. Le député Jean-Jacques Urvoas, dans un rapport parlementaire sur les services de renseignement, reprend un historique instructif sur les tentatives de contrôle des activités de renseignement par le parlement, depuis l'après-guerre jusqu'aux débats en 2007 au moment de la mise en place de la DPR, la Délégation parlementaire au renseignement.

Il est rare que les parlementaires s'intéressent au monde du renseignement. Et encore plus rare que ceux-ci parviennent à faire progresser le contrôle du parlement sur ces services pilotés par l'exécutif. Le récent rapport de la mission d'information parlementaire sur les services de renseignement va-t-il enfin permettre de faire avancer la législation française ?

La mission s'est penchée sur « la communauté française du renseignement ». « Parmi les six services concernés, trois dépendent du ministère de la Défense : la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), la Direction du renseignement militaire (DRM), la Direction de la protection et de la sécurité de la défense (DPSD) ; deux du ministère des Finances : la cellule de traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins (TRACFIN) et la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED), et un enfin du ministère de l'Intérieur : la Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI) ».

En termes de contrôle par le parlement de

ces services de renseignement, la situation actuelle est assez pitoyable. Ou comique, au choix. C'est la DPR qui s'y colle. Avant il n'y avait rien, aucun contrôle. Depuis, on a donc « progressé » : en 2012, la DPR, qui réunit quatre sénateurs et quatre députés, s'est « réunie à cinq reprises » et a « effectué deux déplacements : le 22 mars, sur un des sites de la DGSE afin de visiter des installations techniques, [et] le 17 décembre, elle s'est rendue au siège de la DGSE pour rencontrer son directeur général, M. le préfet Énard Corbin de Mangoux, les responsables des différentes directions ainsi que la cellule Sahel. » Bigre ! L'instance républicaine qui contrôle les services secrets a réalisé DEUX déplacements dans l'année, à la DGSE s'il vous plaît ! Un contrôle « very very » serré indéniablement (deux fois « very », parce qu'il y a eu deux déplacements).

Le contrôleur DPR n'a pas vocation à contrôler

C'est même tout à fait officiel. Citant la loi de 2007, votée par l'ensemble des parlementaires, le rapport 2011 de la DPR rappelle que celle-ci « n'a pas vocation à contrôler les activités opérationnelles de ces services. En effet, les documents transmis à la délégation ainsi que les informations communiquées au cours des auditions « ne peuvent porter ni sur les activités opérationnelles de ces services, les instructions données par les pouvoirs publics à cet égard et le financement de ces activités, ni sur les échanges avec des services étrangers ou avec des organismes internationaux compétents dans le domaine du renseignement ». A titre d'exemple, cela signifie que les parlementaires français peuvent s'enquérir des moyens dont dispose le service action de la DGSE, mais en aucune façon des opérations elles-mêmes.

Dans leur rapport 2012, les huit parlementaires de la DPR notent : « La délégation estime indispensable le renforcement de ses prérogatives afin [...] d'établir un véritable contrôle parlementaire des services de renseignement [...]. La loi du 2007 n'a pas prévu que l'action de la délégation parlementaire soit qualifiée de « contrôle », évoquant seulement le

« suivi » de l'activité générale et des moyens des services spécialisés. Forte de son expérience, la délégation estime aujourd'hui nécessaire que son action soit qualifiée de « contrôle ».

Par ailleurs, Jean-Jacques Urvoas souligne que l'« on peut se demander quelle est la cohérence d'une structure parlementaire dont la production n'est destinée à informer ni le Parlement, ni même les citoyens, mais seulement le pouvoir exécutif ».

« Un retard indéfendable et nuisible »

Le rapport parlementaire établit de façon explicite que « [...] Le retard accusé par la France dans ce domaine paraît indéfendable et nuisible. Alors qu'il compte parmi les plus anciennes nations démocratiques, notre pays est le dernier à ne pas avoir établi un cadre normatif adapté. » Laurent Borredon et Jacques Follorou mentionnent ainsi dans *Le Monde* que « la comparaison internationale est peu flatteuse. Le Canada et la Belgique disposent d'un comité de surveillance autonome et apolitique. Les Etats-Unis, l'Allemagne et Israël ont conféré aux parlementaires un large pouvoir de surveillance. Le Congrès américain et le pouvoir législatif norvégien contrôlent même les opérations en cours de leurs services secrets avant de débloquent les fonds. La Grande-Bretagne, elle, a institué un comité composé de parlementaires, rattaché au Premier ministre. »

La mission présidée par Jean-Jacques Urvoas émet donc le désir de légiférer pour « améliorer le contrôle interne, amplifier le contrôle externe de légalité et de proportionnalité, bâtir un contrôle externe de responsabilité : le rôle du parlement »... mais sans envisager pour autant de déposer une proposition de loi. Les parlementaires préfèrent apparemment attendre le bon vouloir de l'exécutif en espérant que celui-ci daigne déposer un projet de loi. Qui ne viendrait pas avant 2015, si l'on en croit la presse, pour cause d'ordre du jour chargé...

En attendant, le retard accusé par la France dans ce domaine est effectivement indéfendable et nuisible.

François Cretollier

FRANCE

Un livre blanc pour la Défense ou pour l'attaque ?

Le nouveau Livre Blanc confirme l'appropriation du concept de « sécurité nationale »¹ pour justifier l'action des forces armées face « à la diversité des menaces et des situations de crise susceptibles d'affecter notre sécurité, nos valeurs ou nos intérêts. » Le champ est large ! En matière d'intervention extérieure, trois objectifs sont énumérés : « Assurer la protection de nos ressortissants à l'étranger, défendre nos intérêts stratégiques, comme ceux de nos partenaires et alliés, et exercer nos responsabilités internationales. »

Le document focalise l'application de cette doctrine sur le « voisinage de l'Europe », considérant que pour cette zone géographique « les États-Unis chercheront probablement à partager plus systématiquement la charge des opérations extérieures avec leurs alliés européens, quitte à accepter dans certains cas de

leur en laisser l'initiative et la direction », comme ce fut le cas en Libye ou au Mali.

Nul doute que l'opération Serval, qui est évoquée à plusieurs reprises, a influencé la rédaction du Livre blanc, dans lequel « le Sahel, de la Mauritanie à la Corne de l'Afrique, ainsi qu'une partie de l'Afrique subsaharienne » sont définis comme « des zones d'intérêt prioritaire » pour la France et pour l'Europe, où « la sécurisation des espaces terrestres et maritimes est donc stratégique ». Le refrain désormais habituel sur la nécessité de cadres multilatéraux et de mandats de l'ONU pour les interventions extérieures n'est pas oublié, mais prenant acte des difficultés à mobiliser les autres pays européens, le document évoque en premier « les opérations conduites de façon autonome », considérant même que « l'évolution du contexte stratégique » les rendra nécessaires « plus souvent que

par le passé ». Une Force interarmées de réaction immédiate (FIRI) permettant de projeter à tout moment 2 300 hommes est créée, tandis que les forces spéciales seront renforcées. Le devenir des bases et autres « points d'appui » militaires en Afrique n'est pas explicitement mentionné, mais la philosophie générale du texte, comme les commentaires qui ont accompagné sa publication, ne laissent guère de doute quant à l'abandon pur et simple des objectifs (modestes) de réduction prévus par le précédent Livre blanc. Au nom bien sûr de l'insupportable prétexte « de soutien à la formation d'une architecture de sécurité collective en Afrique ».

Raphaël Granvaud

Note 1 – On lira notamment la tribune de l'Observatoire des armements sur Rue89 : <http://www.rue89.com/2013/05/04/comment-guerre-mali-a-pese-livre-blanc-242058>

Claude Guéant, amateur d'art

Tout le monde en veut à Claude Guéant. En effet, il y a quelques semaines, la justice, qui enquête sur le financement de la campagne de Nicolas Sarkozy, a perquisitionné son bureau – situé face à l'hôtel Georges V, où défilent nombre de potentats africains, et beaucoup de clients potentiels pour cet avocat d'affaires. Comme si ça ne suffisait pas, il a dû essayer de justifier publiquement le versement récent de 500 000 euros par la vente mirifique de deux tableaux, à laquelle pas grand monde ne semble croire. Ce faisant, il a reçu des journalistes à son bureau... dont une équipe de télé qui a filmé un tableau d'un artiste ivoirien, James Houra, qui lui avait été offert lors d'un voyage officiel à Abidjan. Ce qui fait dire à des esprits chagrins que c'est au ministre français qu'il avait été offert, et non à l'homme Claude Guéant, qui n'aurait donc pas dû le garder mais le remettre au Mobilier national (*Le Canard*, 15 mai). Si on commence à demander à tous les politiques français de rendre tous les « cadeaux » reçus d'Afrique, le patrimoine national va augmenter subitement...

Claude Guéant, mine de réseaux

L'ancien secrétaire général de l'Élysée et ex-premier flic de France, n'a pas seulement conservé des tableaux, mais aussi de précieux réseaux. Cela lui a permis de brigner la fonction de « conseiller stratégique » (strategic adviser) de International Mining & Infrastructure Corporation (IMIC). Dans un communiqué publié mi-mai, le patron de cette firme londonienne, déjà bien implantée en Guinée et spécialisée dans l'investissement dans les « juniors » (des entreprises minières de prospection) et dans la création d'infrastructures qui accompagne le développement minier, s'est dit « ravi qu'un individu de l'expérience et de la stature de Claude ait accepté ». Selon lui, « sa connaissance de l'Afrique francophone, en particulier le Cameroun, le Gabon et le Congo, [leur] sera d'une aide précieuse pour continuer à mettre en œuvre [leur] stratégie basée sur les infrastructures pour libérer le potentiel de l'industrie minière du fer en Afrique ». Claude Guéant s'est déclaré quant à lui « très heureux de faire partie d'un projet dont les objectifs sont centrés sur le développement des pays africains ». Fin mai, IMIC annonçait pour 190 millions

de dollars l'acquisition via la Bourse de Toronto de la firme britannique Affero Mining, qui contrôle trois concessions d'exploitation minière du fer au Sud du Cameroun (Nkout, Ntem, Akonolinga) et une concession d'exploration (Ngoa), toutes dépendantes de la création du port de Kribi. En projet depuis les années 80, ce port en eaux profondes fait partie des « grandes réalisations » prévues par Paul Biya après 3 décennies de règne, promettant sans rire de faire du Cameroun un « pays émergent » à l'horizon... 2035, soit 53 ans après son arrivée au pouvoir – on est jamais trop prudent. Les installations portuaires, pour la gestion desquelles le groupe Bolloré s'est déjà positionné, doivent couvrir une surface de 30 000 ha et ont déjà entraîné leur lot d'expropriation des riverains, sur fond de scandale de corruption quant aux bénéficiaires des indemnités. Le projet global inclut en fait la création de plusieurs sites miniers et d'infrastructures (voies ferrées destinées au transport de matières premières pour désenclaver les mines, barrage de Memve'e pour alimenter en électricité les installations industrielles, etc.) qui ravageront un peu plus la forêt tropicale et entraîneront inévitablement la paupérisation des populations locales. Sans doute le type de « développement » qu'affectionne Claude Guéant.

TCHAD

Makaila Nguebla : Je suis indigné par la France à Déby

Makaila Nguebla, blogueur tchadien connu pour son engagement et sa capacité à dévoiler des scandales sur la corruption et la répression au Tchad vient d'être expulsé du Sénégal, où il vivait depuis 2005 en exil. Une expulsion vers la Guinée Conakry qu'il doit au zèle des autorités sénégalaises, sans doute pressées de céder aux injonctions du ministre tchadien de la Justice, Jean-Bernard Padaré, en visite à Dakar quelques jours auparavant pour parler «coopération judiciaire» sur fond d'affaire Hissène Habré.

Billets d'Afrique : Comment expliquez-vous que les autorités sénégalaises répondent favorablement au ministre tchadien de la Justice, Jean-Bernard Padaré en vous expulsant du pays ?

Comme vous l'avez souligné, les autorités sénégalaises ont cédé à la pression exercée par le régime d'Idriss Deby qui a envoyé son ministre de la Justice, Jean-Bernard Padaré, pour signer un accord de coopération judiciaire dans le procès de Hissène Habré. C'est dans ce cadre que le ministre tchadien a séjourné à Dakar du 2 au 4 mai. Des sources dignes de foi m'ont informé que Jean-Bernard Padaré avait interrogé le consul du Tchad sur mon cas. Il a été reçu par le président Macky Sall, seul, sans être accompagné par aucun membre de la délégation tchadienne. C'est lors de cette rencontre secrète que mon cas a été évoqué et mon sort scellé. Le fait intrigant est que le ministre tchadien a quitté Dakar, le 5 mai. Le 6 mai vers 9 heures, j'ai reçu un appel du commissaire Ndiaye de la Direction de surveillance territoriale (DST) me convoquant à 15 heures. Le même commissaire me rappelle en début d'après-midi et reporte le rendez-vous le lendemain, le mardi 7 mai. Je pense sincèrement que les autorités sénégalaises ont exécuté l'ordre

du régime d'Idriss Deby sans estimer les conséquences douloureuses qui affecteraient l'image de leur pays, jadis réputé pour sa «téranga», hospitalité, qu'ils se soucient de préserver.

J'ai été soumis à une série d'interrogatoires qui a duré de 10 heures à 15 heures. Les autorités sénégalaises m'ont présenté des échanges de mails avec le journaliste Eric Topona dans lesquels elles m'accusent d'inciter la jeunesse tchadienne à une insurrection populaire contre le régime d'Idriss Deby via les réseaux sociaux et mon blog. J'ai rejeté ces accusations. Elles m'ont ensuite menacé d'une extradition vers le Tchad ou d'une expulsion vers le Mali si je ne disais pas la vérité. Je me suis opposé à ces deux intimidations sachant ma vie en danger. J'ai été détenu menotté de 16 heures à 20 heures. Finalement, c'est vers la Guinée que j'ai été expulsé dans la nuit du 7 mai au 8 mai, amer de constater que la liberté d'expression devient un délit au Sénégal.

Les autorités françaises n'ont-elles pas commis une grave erreur en associant les troupes tchadiennes à l'opération Serval ?

C'était en effet la conviction de nombreux observateurs éclairés sur le continent qui connaissent le régime tchadien. Mais, il faut aussi souligner qu'Idriss Deby a anticipé pour envoyer ses troupes sur le terrain mettant la France devant un fait accompli. Il a profité des tergiversations des pays de la CEDEAO et de l'Union africaine sur le dossier malien. Grâce à l'intervention de ses troupes au nord du Mali, Idriss Deby prend, aujourd'hui, en otage la quasi-totalité des dirigeants de l'Afrique de l'Ouest qui ne peuvent pas s'opposer à ses caprices. Les chefs d'Etats d'Afrique centrale en savent quelque chose. Deby se prend pour Kadhafi et nourrit des ambitions surréalistes, il est bel et bien tenté de reprendre le rôle politique et militaire de son parrain Kadhafi. Regardez



comment il a évincé, en Centrafrique, le président Bozizé du pouvoir en soutenant matériellement et financièrement les chefs rebelles centrafricains jusqu'à la prise du pouvoir de Bangui. C'est pourquoi il est craint en Afrique centrale. Avant sa mort, le guide libyen était connu pour son influence politique et militaire en Afrique. Aujourd'hui, grâce à la manne pétrolière du Tchad, Idriss Deby est devenu une puissance militaire sous-régionale qui s'est imposée à son peuple et à la communauté internationale. C'est inadmissible !

Quelles peuvent être les conséquences pour le Tchad de son engagement au Mali ?

Au regard de ce qui vient de se passer au Niger, tout peut arriver au Tchad. Car, le terrorisme n'est toujours pas vaincu. Ces groupes armés jihadistes disposent toujours d'une forte capacité de nuisance, de terreur et de désolation dans de nombreux pays africains. Le Tchad est désormais menacé, car, des informations font état de la présence sur le sol tchadien des éléments de la nébuleuse nigériane Boko Haram. Ces gens peuvent surgir à tout moment de manière imprévisible et commettre des actes terroristes d'envergure. Les troupes tchadiennes envoyées au Mali, en savent quelque chose.

Que pensez-vous du discours de Déby souhaitant faire du Tchad un pays émergent dans la décennie qui vient ?

C'est drôle ! Idriss Deby a toujours été incohérent dans ses déclarations. C'est

FRANCE

le soutien de Les amis de Thomas Fabius

une ambition illusoire et irréalisable. Parce qu'il n'a pas la capacité requise ni la vision politique pour faire du Tchad, un pays émergent dans la décennie à venir. Ce sont des discours creux. Les pays émergents sont ceux qui respectent un minimum d'équilibre sociétal. Or, au Tchad, la richesse du pays profite surtout à ses enfants, ses parents, sa région et quelques faire-valoir de son pouvoir. Les Tchadiens sont privés d'eau, d'électricité, d'habitat et du minimum vital. Le chômage des jeunes est endémique et a atteint un seuil inqualifiable. Rien ne peut présager le décollage socio-économique du pays dans les prochaines années. Les gens sont désespérés et ne savent à quel saint se vouer. Les Tchadiens, dans leur écrasante majorité n'attendent avec impatience qu'une seule chose : le départ d'Idriss Deby.

Comment jugez-vous la mansuétude des autorités françaises après la vague d'arrestation d'opposants accusés de fomenter un complot contre Idriss Déby début mai ?

C'est triste ! Je suis indigné. Je suis lié à la France par ma culture francophone et je déplore qu'elle détourne les yeux devant les atteintes intolérables du régime Déby aux valeurs dont elle aime se parer.

Cette mansuétude est une faiblesse de Paris, mais, j'ose espérer que la rupture prônée par les nouvelles autorités françaises soit effective et profite aux populations tchadiennes et africaines en général. Ces arrestations arbitraires et illégales d'opposants, de journalistes, d'universitaires et de leaders d'opinion, soulignent à juste titre la nature répressive et autoritaire du régime en place qui bafoue les droits de l'homme et les libertés sans qu'aucun gouvernement ne s'en émeuve.

Idriss Deby agit dans l'indifférence générale de la communauté africaine et internationale. J'appelle de mes vœux les pays épris de paix et de justice d'user de leur influence afin de nous aider à trouver les voies et les moyens d'un dialogue politique qui aboutirait à une sortie de crise. C'est la seule partition que la France doit jouer pour aider les tchadiens à sortir leur pays de cette impasse sociopolitique qui dure depuis vingt-trois ans.

Propos recueillis par RDB

En acquérant à Paris, au printemps 2012, un appartement de sept millions d'euros, alors qu'il ne paie aucun impôt sur le revenu, Thomas Fabius, fils du ministre des Affaires étrangères a attiré sur lui une attention finalement assez fugace. L'article du *Point* qui a fait cette révélation n'a en effet eu qu'un modeste écho.

Le passé récent de ce fils de famille aventureux est marqué par sa relation avec Patrick Ulanowska, dont il a été le factotum, ce qui l'a amené une première fois devant la justice pour une escroquerie de 90 000 euros. Le parcours de ce Français d'ascendance polono-malienne, diplômé en droit et sciences politiques, est typiquement franc-africain. Passé par SOS racisme et la fondation Danielle Mitterrand, il fait ses débuts comme responsable d'Afrique Business, un de ces éphémères magazines africains sur papier glacé comme il y en a tant. En 1992, il tente en vain de lancer Afrique Investir avec des fonds en provenance de l'État ivoirien, gouverné alors par Alassane Ouattara, et des groupes franco-ivoiriens associés. En 2002, associé au Gabonais Nicaise Moulombi, PDG de Univers Communication Plus, il négocie un accord de partenariat entre Jacques Dupuydauby, PDG du groupe espagnol Progosa et le directeur général du port de Libreville. Il se plaindra ensuite de ne pas avoir reçu l'intéressement promis. On le retrouve en 2005 chef du protocole et conseiller politique et diplomatique d'Abdou Diouf, secrétaire général de l'Organisation internationale de la francophonie. En 2007, il est PDG de la société Unipay's au Luxembourg, qui doit commercialiser la maâtcard, carte de paiement acoustique. Le lancement est prévu en 2008 au Cameroun avec l'agrément de la BEAC et des partenaires locaux, proches de Biya, parmi lesquels on trouve Mohamadou Dabo, consul honoraire de Corée du Sud au Cameroun et président d'un fonds

d'investissement du Sud asiatique, Cole Shade Sule, jeune diplômé d'origine camerounaise, Hatem Farag, jeune entrepreneur d'origine égyptienne, Eric Laurent Ricard, ingénieur et expert près la cour d'appel de Paris, Serge Doh, Ivoirien installé aux États-Unis. Le groupe réalise une première augmentation de capital d'un million d'euros. Cette phase est suivie de l'arrivée de deux nouveaux actionnaires, Albert Kouinche, fondateur et président d'Express Union, premier réseau de transfert d'argent domestique en Afrique centrale, et Victor Djimeli, fondateur et président d'un groupe comprenant plusieurs sociétés dans le commerce et la distribution au Cameroun. Unipay's projette alors une augmentation de capital de huit millions d'euros, avec l'implication de Charles Millon, ancien ministre français, et de Christiane de Livonnière, présidente d'Intelstrat et ancien chef de cabinet de François d'Aubert, ancien ministre français également et l'annonce de l'arrivée d'un fonds d'investissement (*Les Afriques*, 5 février 2008). Les promesses ne semblent pas avoir été tenues puisqu'en février 2009, Patrick Ulanowska engage Thomas Fabius pour collaborer avec lui dans la recherche d'investisseurs et trouver les millions d'euros nécessaires. La recherche est peu fructueuse et Thomas Fabius se retrouve poursuivi pour avoir dilapidé l'apport d'un investisseur crédule, Ali Hamadi, affaire réglée par un accord judiciaire. Officiellement Thomas Fabius est aujourd'hui PDG de TF Conseils, conseil en immobilier. Patrick Ulanowska, après l'échec d'Unipay's est devenu en 2010 PDG de Digipay, sise elle aussi au Luxembourg ; il projette de commercialiser une carte acoustique maintenant dénommée Wega, et a trouvé suffisamment de capitaux pour acheter à l'opérateur de télécommunications Prosodie, les brevets nécessaires. Dans les intervalles de ses diverses activités, Patrick Ulanowska, qui se présente aussi comme homme de presse écrite et de télévision (Euronews et TV5), a publié une *Histoire illustrée de la gauche française* (Le pré au Clercs 2002) et *Dans le secret des maîtres du monde*, avec Christian Malard et Jean-Eric Perrin (La Martinière 2012).

Odile Tobner

FRANCE

Bordeaux : « Bonnes nouvelles d'Afrique »

C'est l'intitulé du colloque organisé le 17 mai dernier par la mairie de Bordeaux et la fondation Prospective et innovation. Selon le maire, Alain Juppé, l'événement a permis de « marquer la relation d'exception que la ville de Bordeaux entretient avec l'Afrique ».

La fondation Prospective et innovation a été fondée en 1989 par René Monory, ancien ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat et François Dalle, ancien dirigeant de l'Oréal, pour défendre l'idée que la France serait contrainte à « *innover et se réformer pour maintenir le rang que l'histoire lui a conféré* ». Elle est actuellement présidée par Jean-Pierre Raffarin, ancien Premier ministre et dirigée par Olivier Cazenave, conseiller maître à la Cour des comptes. Reconnue d'utilité publique, la fondation agit comme un *think tank* qui, à en juger par les participants à ce colloque, semble plutôt bien implanté dans les réseaux politico-économiques liés à l'Afrique. Il y avait donc une délégation ivoirienne de plusieurs ministres et coté invités, l'ancien président du Sénégal, Abdou Diouf, et actuel secrétaire de l'Organisation Internationale de

la Francophonie, l'ambassadeur congolais en France, Henri Lopes, Jean-Michel Severino, ancien directeur général de l'Agence française de développement (AFD), Paul Derreumaux, ancien PDG de Bank of Africa, ainsi que des représentants du ministère des Affaires étrangères français (MAE), et bien sûr des représentants de grandes entreprises françaises implantées en Afrique.

Catalogue de clichés

Ce colloque a été l'occasion de retrouver des clichés paternalistes. Ainsi le modèle démocratique occidental n'est pas adapté à la culture africaine : il existerait une démocratie à l'africaine qui tiendrait compte des valeurs traditionnelles, où le chef de l'État serait vu par son peuple comme un père bienveillant. Il nous faudrait donc considérer les gouvernements dictatoriaux des pays avec lesquels nous aimerions faire des affaires comme « *des partenaires avec leurs défauts* » selon Henri Lopes. En revanche, notre modèle économique et nos produits, eux, ne semblent pas poser de problème culturel, et l'Afrique, cet « *espace vierge, espace de conquête agricole* », (Michel Godet, professeur au Conservatoire national des arts et métiers et créateur du Cercle des entrepreneurs du futur), avec son taux de croissance à 5%, fait tourner les têtes. L'agriculture et particulièrement les céréales et protéo-oléagineux étant

perçues, ainsi qu'en a témoigné le représentant de l'entreprise Touton, « *comme un relais de croissance après la fin des ressources fossiles* ». Les représentants du MAE n'ont pas manqué de rappeler que l'Afrique est une priorité pour le gouvernement de Hollande, avec le refrain connu de la lutte contre l'islamisme radical, sur fond d'enjeux stratégiques d'accès aux énergies et d'implantation des entreprises françaises, PME incluses, sur les marchés africains. Aidés par nos diplomates, nos entrepreneurs n'ont donc plus qu'à « *renouveler et développer leurs investissements et être plus compétitifs en Afrique* »

d'après Jean-Michel Severino. Raffarin ne s'y trompe pas, il faut concevoir l'Eurafrrique comme un ensemble fort et solidaire face à l'Amérique avec « *la francophonie comme porte-drapeau et élément fédérateur* » selon Abdou Diouf. Il ne s'agirait pas en effet que l'Afrique s'émancipe de sa vieille tutelle européenne, et *a fortiori* française.

La loi des séries

Ce rendez-vous, appelé à devenir annuel selon les organisateurs, s'inscrit dans une série d'événements locaux liés à l'Afrique. A commencer par l'accueil de chefs d'Etats, comme le dictateur camerounais Paul Biya en juillet 2009, et la visite prévue de l'ivoirien Alassane Ouattara « *du 16 au 18 juin, qui profitera de sa visite pour parler tramway, un projet cher au groupe Alstom, mais aussi gestion des déchets urbains* » (*Lettre du continent* n°658). En 2010, Alain Juppé a fait de Bordeaux la ville pilote pour « l'année de l'Afrique » voulue par Nicolas Sarkozy à l'occasion du cinquantenaire des indépendances africaines. Titre pour lequel elle n'a pas eu à se battre, puisqu'elle a été la seule grande ville à se saisir de cette coquille vide, avec un programme à forts relents néocoloniaux. Enfin en mai 2011, c'est au Club Bordeaux Afrique de la chambre de commerce et d'industrie qu'on doit l'organisation de l'Africa France Business Meeting, cofinancé par la mairie de Bordeaux, l'État, l'AFD, le MEDEF, Total et Bolloré Africa Logistics.

Richesse françafricaine du terroir bordelais

Le groupe Castel, géant de la boisson en Afrique centrale et dont le siège se situe dans l'agglomération bordelaise, a poussé cette logique jusqu'à créer un cercle de réflexion, le Club Bordeaux Cameroun. Présidé par Pierre Castel, il est animé par un chargé de mission de la mairie de Bordeaux, officiellement rattaché à la vie associative et à la diversité : Pierre de Gaëtan Njikam, que l'on retrouve dans la coordination de tous les événements de la mairie de Bordeaux liés à l'Afrique. « *L'Afrique qui gagne est à Bordeaux* », c'était le slogan de l'Africa France Business Meeting de 2011. Celle qui perd est logiquement restée chez elle.

Survie Gironde



GÉNOCIDE DES TUTSI RWANDAIS

Trois jours de trop à Bisesero

Le 27 juin 1994, dans les montagnes de Bisesero à l'ouest du Rwanda, une patrouille française découvre une centaine de survivants tutsi toujours pourchassés par les génocidaires. Ils disent être deux mille environ, dispersés sur les hauteurs. Ces Tutsi en danger de mort ne sont ni évacués, ni protégés. Ce n'est que trois jours plus tard, le 30 juin, qu'un autre détachement des forces de Turquoise leur porte secours. Entre temps, plus d'un millier d'entre eux ont été massacrés.

Eric Nzabihimana a perdu sa sœur et sa fiancée durant ces trois jours. Il est à l'époque instituteur et maîtrise le français. C'est lui, le 27 juin, qui arrête les quatre véhicules où ont pris place une douzaine de commandos de l'air, ainsi que trois journalistes. Bernard Kayumba, lui, sort du trou où il se terre, épuisé, pour parler aux soldats français. Avant le génocide, il était étudiant en philosophie. Eric et Bernard ne se connaissent pas encore le 27 juin 1994. Mais ils sont venus ensemble en France à la fin du mois d'avril 2013 pour être entendus par le juge Claude Choquet, responsable du pôle « génocides et crimes contre l'humanité » du tribunal de Paris. En 2005, tous deux ont en effet porté plainte contre X, X étant des militaires français, pour complicité de génocide¹. Porté plainte pour avoir été abandonnés aux assassins par les soldats de Turquoise.

Quand le lieutenant-colonel Jean-Rémy Duval et ses hommes montent vers Bisesero, ce 27 juin 1994, ils veulent vérifier un renseignement obtenu la veille, à Kibuye : des Tutsi rescapés des tueries seraient encore en vie sur les hauteurs. Quelques milliers peut-être, sur les 50 000 environ qui y avaient trouvé refuge au mois d'avril, fuyant le génocide depuis les régions voisines.

Fin juin, il ne reste que de petits groupes, pourchassés quotidiennement par les miliciens et la population hutu, sous la

supervision de militaires des Forces armées rwandaises et des autorités civiles.

C'est sur le petit transistor dont les piles lui sont fournies par un ami hutu qu'Eric Nzabihimana a entendu que les soldats français de Turquoise étaient arrivés au Rwanda. Il a vu leurs hélicoptères atterrir à Gishyita, à quelques kilomètres à vol d'oiseau de Bisesero. Alors quand il aperçoit le convoi du lieutenant-colonel Duval, ce 27 juin 1994, il veut leur décrire la situation désespérée des survivants tutsi : « *Ils se sont arrêtés. [...] Mes collègues, voyant que je n'étais pas en danger, se sont rapprochés de moi. Je leur ai demandé d'apporter quelques cadavres qui étaient éparpillés partout à côté de la route. Ils ont emmené des morts qui étaient encore chauds et qui saignaient. Les militaires français ont fini par constater que ce que je disais était vrai.* »

« Restez dans vos cachettes »

« *Ils ont dit : « Nous sommes venus pour vous sauver, mais nous ne sommes pas prêts aujourd'hui. » J'ai dit : « Si vous nous laissez comme ça alors que les tueurs sont là sur les collines, à votre départ ou demain, ils vont revenir. N'y a-t-il pas moyen de rester pour nous sauver, nous protéger ? Ou bien nous partons avec vous ? » Ils ont dit : « Ce n'est pas possible. Nous ne sommes pas sûrs de cette région. Restez dans vos cachettes. Nous serons de retour dans trois jours. »*²

Montrant au chef des Français les miliciens Interahamwe sur les hauteurs voisines, Bernard Kayumba lui dit que les miliciens vont les tuer s'il part avec ses hommes. Mais cela ne modifie pas la décision du lieutenant-colonel Duval : « *Nous devons partir. Mais nous reviendrons, je vous le promets !* »³

Duval rend compte de sa découverte le jour même. La hiérarchie militaire prétend aujourd'hui le contraire, accusant ainsi cet officier d'être seul responsable de la mort d'un millier de Tutsi. Pourtant, le soir du 27 juin, le commandant de la force Turquoise, le général Jean-Claude Lafourcade, envoie un fax à Paris où il écrit pencher pour l'hypothèse que se trouvent à Bisesero des « *Tutsi ayant fui les massacres d'avril et cherchant à se défendre sur place* » et non des « *éléments FPR infiltrés* »⁴. Pourtant, Christophe Boisbouvier, l'un des journalistes qui était avec Duval, diffuse le 28 juin à midi sur RFI un reportage sur la

rencontre de la veille. Pourtant, Patrick de Saint-Exupéry et Dominique Garraud, eux aussi avec Duval, font paraître le 29 juin leurs articles dans *Le Figaro* et *Libération*...

Un secours contraint et forcé

N'écoutant pas la radio, ne lisant pas la presse, prétendant n'avoir reçu aucun compte-rendu interne, l'état-major n'est pas au courant. C'est donc « par hasard » que le capitaine de frégate Marin Gillier « découvre » le 30 juin, pour la seconde fois, les Tutsi survivants de Bisesero. Gillier, stationné à Gishyita, entend et observe depuis trois jours les chasses à l'homme qui ont lieu à quelques kilomètres à vol d'oiseau. Il voit monter les tueurs vers Bisesero. Pense-t-il qu'ils vont combattre le FPR alors que la plupart sont munis d'armes blanches ? Ce 30 juin 1994, il traverse Bisesero sans rien voir et va jusqu'à un village plus éloigné. Mais des journalistes, Michel Peyrard et Benoît Gysembergh, de *Paris-Match*, et Sam Kiley, du *Times*, tombent sur un groupe de Tutsi. Un détachement de militaires français, dont fait partie Thierry Prungnaud, enfreint les ordres et retourne sur place. Prévenu, Gillier arrive à son tour et alerte les secours.

Le capitaine de frégate Marin Gillier n'avait pas l'ordre de sauver les Tutsi de Bisesero le 30 juin. C'est contraint et forcé que l'état-major les a secourus, trois jours trop tard pour beaucoup d'entre eux.

« Briefant » ses subordonnés, dont Duval et Gillier, à leur arrivée au Rwanda le 23 juin, le colonel Jacques Rosier, chef du COS Turquoise, avait transformé les victimes en bourreaux et résumé la situation en expliquant que « *des rebelles tutsi venant d'Ouganda envahissent le pays par le nord et zigouillent tous les autres* »⁵...

Raphaël Doriant

1 - Une troisième plainte concernant Bisesero a été déposée par Innocent Gisanura.

2 - Conférence d'Eric Nzabihimana à Strasbourg le 21 novembre 2011.

3 « *Rwanda : les assassins racontent leurs massacres* », Patrick de Saint-Exupéry, *Le Figaro*, 29 juin 1994.

4 - Laure de Vulpiant et Thierry Prungnaud, *Silence Turquoise*, éditions Don Quichotte, 2012.

5 - *Silence Turquoise*, p. 103. Sur Bisesero, on lira aussi avec profit Jacques Morel : *La France au cœur du génocide des Tutsi*, Izuba éditions - L'Esprit frappeur, 2010, « Chapitre 31. Durant quatre jours, les militaires français se rendent complices de l'extermination des survivants tutsi de Bisesero » (l'ouvrage est téléchargeable : jacques.morel167.pagesperso-orange.fr/).

La France en guerre au Mali, enjeux et zones d'ombres

Le 10 janvier 2010, François Hollande engage l'armée française au Mali pour enrayer une offensive de groupes armés qui occupaient les deux tiers du pays, provoquant le soulagement compréhensible des Maliens. La propagande déployée par l'armée et le gouvernement français pour défendre le bien-fondé et la légalité de son « Opération Serval », préparée de longue date malgré les discours plaidant pour l'intervention d'une « force africaine », est alors relayée par la plupart des médias. Pourtant l'utilisation du paravent de l'ONU par la France, son rôle autoproclamé de « gendarme de l'Afrique », le recours à des forces supplétives de la Cedeao et du Tchad, les liens ambigus avec le groupe armé du MNLA, la marginalisation des Maliens dans la conduite des opérations militaires et dans les décisions politiques

qui concernent l'avenir de leur pays figurent parmi les nombreuses zones d'ombres de cette opération. Ce livre est le fruit d'une enquête de plusieurs mois pour faire la lumière sur les enjeux et les dérives de cette guerre française au Mali.



Bulletin d'abonnement

Billets d'Afrique et d'ailleurs

Édité par Survie, 107 Bd de Magenta - 75010 Paris. Tél. : 01 44 61 03 25

11 numéros par an pour tout savoir sur la face cachée de la politique de la France sur le continent africain et les jeux troubles de la «Françafrique».

Au long de ses 12 pages, *Billets d'Afrique* décortique ainsi les principaux faits de l'actualité franco-africaine pour en proposer une analyse critique originale.

NOM: _____ Prénom: _____

Adresse: _____

Code Postal _____ Ville _____

Tél. : _____ Fax _____

Courriel: _____

- France : 25 euros (faibles revenus: 20 euros) • Etranger et DOM : 30 €uros
- Soutien : libre, soit _____

Modalités de paiement :

- Chèque bancaire ou postal à l'ordre de Survie
 - Virement postal (CCP 500.52 K PARIS): préciser l'objet sur l'ordre de virement
- Vous pouvez également payer en douze échéances, ou par trimestre grâce au prélèvement automatique. Nous contacter.

Plus d'information sur <http://survie.org> ou à contact@survie.org

Bulletin fondé par F.-X. Verschave
 Directrice de la publication: Odile Biyidi Awala.
 Directeur de la rédaction: Raphaël De Benito.
 Secrétaire de rédaction: Janine Sfiligoï, Anne Colliou
 Comité de rédaction : Alice Primo, Sharon Courtoux, Mathieu Lopes, Raphaël Granvaud, David Mauger, Odile Tobner. P.Caminade
 Ils ont participé à ce numéro : J.Beurk, R.Doridant, P.Fauret, F.Cretollier
 Abonnements : David Dousseau
 Association Survie
 107, Bd de Magenta
 F75010 Paris
 Tél. (33 ou 0)1 44 61 03 25
 Fax (33 ou 0)1 44 61 03 20
<http://survie.org>
contact@survie.org
 Commission paritaire n° 0216G87632
 Dépôt légal : juin 013-ISSN 2115- 6336
 Imprimé par Imprimerie 3 A
 7, rue Marie Pia - 91 480 Quincy-sous-Sénart
 Abonnement : 25 euros
 (Étranger: 30 euros €personne à faible revenu: 20 euros €)